Municipalité du Canton de Stanstead

778, Chemin Sheldon—Canton de Stanstead (Québec) J1X 3W4

Tél. : 819 876 2948 Fax: 819 876 7007

www.cantonstanstead.ca info@cantonstanstead.ca

Heures d'ouverture : lundi au vendredi 8 :00 à 12:00 & 12:30 à 16:00

2015 PRINTEMPS

DANS CE NUMÉRO :

Fosse septique	2
Arbustes	2
Circuit patrimonial	3
Projet Parc Thayer	3
Divers	4
Baie de Fitch	5
Camp de jour	5
Annonces	6

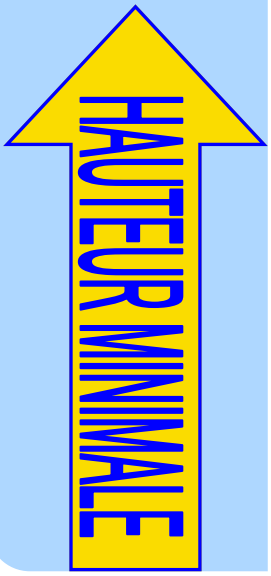

RETOUR DÉPART

Nous désirons souhaiter un bon congé de maternité à Me Josiane Hudon, directrice générale, qui nous quitte une deuxième fois pour agrandir sa famille. Elle nous reviendra fin mars 2016.

Mme Monique Pépin est de retour pour reprendre le flambeau en tant que directrice générale par intérim. M. Pierre-Luc Doyon qui était assistant aux travaux publics et infrastructures est maintenant le responsable en chef du département. M. Pierre Plante se joindra à l'équipe afin de donner un coup de main à celui-ci. Un stagiaire en génie civil sera également engagé pour les travaux à faire pour la période estivale.

NUMÉRO CIVIQUE

L'importance du numéro civique

Les chiffres servant à identifier le numéro civique d'un bâtiment doivent être placés en évidence et éclairés suffisamment de façon qu'il soit facile de les repérer.

En cas d'urgence pour les départements d'incendie, police et ambulance , les secondes comptent.

Les chiffres doivent être apposés sur la façade du bâtiment pour lequel le numéro civique est attribué.

Si le bâtiment se situe à plus de 15 mètres d'une voie de circulation tant publique que privée, le numéro civique doit-être affiché sur le bâtiment et sur un support à un maximum de 15 mètres de cette voie.

Les chiffres doivent être réfléchissants, avoir une hauteur minimale de 7,5 cm et être apposés sur un fond contrastant. Règlement 345-2013

Exemple d'un numéro civique sur poteau

À 15 mètres de la voie

Vidange des fosses septiques

La municipalité réalisera **la vidange des fosses septiques à échéance entre le 1er juin et le 15 juillet.** Une lettre sera acheminée aux propriétaires concernés quelques semaines avant le début du programme.
Nos règlements vous oblige à rendre accessible et dégager la fosse. Il est également à noter que pour les propriétaires qui disposent de deux fosses (système à vidange périodique) vous êtes tenue de dégager les deux fosses incluant la fosse dédiée pour les eaux ménagères (eaux grises).
De plus, selon notre dernier règlement de taxation no. 367-2014, si la municipalité doit retourner à la résidence en raison d'un manquement du propriétaire, **les frais de 160 $ lui seront facturés pour les fosses septiques et de 195 $ pour les fosses scellées, taxes en sus.**
Suite aux nombreux épisodes d'algues bleu vert en 2007, le gouvernement du Québec a cadré son plan d'intervention pour contrer cette problématique. Voici la modification apportée (article 25.1) sur la *Loi sur les compétences municipales :* elle permet aux municipalités d'installer, d'entretenir ou de rendre conforme tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée, et ce, aux frais du propriétaire. Les sommes dues peuvent être perçues par la municipalité dans le compte de taxes.
Indéniablement, certaines propriétés seront visées par ce plan d'intervention et la municipalité exigera aux propriétaires d'installation déficiente de se conformer à la règlementation sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées en vigueur.

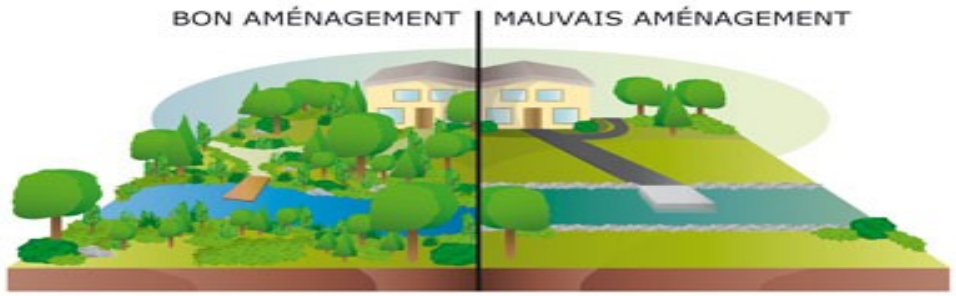

Commande d'arbustes indigènes pour le reboisement des bandes riveraines.

Pour une cinquième année consécutive, la municipalité, en collaboration avec la MRC de Memphrémagog, mettra à votre disposition des arbustes indigènes recommandés pour le reboisement des bandes riveraines; facile d'adaptation et qui requièrent peu de soin lors de la plantation.
La distribution se fera le samedi 30 mai 2015 de 9h00 à 12h00.
Le comité d'environnement de la municipalité ainsi que notre inspecteur en environnement seront sur place pour vous servir et répondre à vos questions.
L'organisme Memphrémagog Conservation sera également sur place, pour **la distribution gratuite d'arbres de 1 à 2 mètres** et pour informer les citoyens du projet; Santé de baie Fitch, du diagnostic aux solutions. (**compléter la feuille orange avant le vendredi 15 mai**)

Bravo à tous les bénévoles de **l'Action communautaire du Canton** pour toute la préparation et l'organisation de la Fêtes des Neiges. Surveillez les annonces pour la fête de la St-Jean à venir.

ACCS Action communautaire Canton de Stanstead

QUOI DE NEUF…

Politique des aînés

Suite aux résultats du sondage, le comité de pilotage développera la politique sur les axes suivantes:

VIE COMMUNAUTAIRE-HABITATION – SÉCURITÉ-TRANSPORTATION & LOISIRS ET INFRASTRUCTURES

Présentation publique

23 mai 2015, à la Mairie de 9h00 à 11h00
Appelez pour réserver (819) 876-2948

Dans le cadre du plan stratégique, nous vous présentons un **circuit patrimonial** qui sera lancé cet été au Canton de Stanstead. Trajet en voiture à des endroits spécifiques nous relevant l'histoire de ces sites à travers des panneaux descriptifs. Le Canton aura également deux panneaux indicatifs avec la carte de la municipalité qui démontrera le circuit. Des aires de repos serviront de détente lors de l'aventure. Informatif et pratique.

INVITATION au **Rallye Recherche**
Venez-vous amuser tout en vous informant.
Connaissez-vous les services disponibles pour les aînés?
Le 9 juin de 9h30 à 11h à la mairie

Kiosques avec des représentants de la SQ, CAB, SSSS, et d'autres organismes communautaires qui seront chez nous pour répondre à vos questions. Garder l'œil ouvert pour les affiches publicitaires.

PROJET : Parc Thayer 2015-2017
Voici le plan d'aménagement du parc conçu par M. Alain Roy. Il y aurait un abri, un mini terrain de soccer, une dalle de béton pour les rouli-roulants, un aire de repos avec les affiches du circuit patrimonial. De plus, des arbres seront ajoutés. Nous désirons embellir celui-ci et créer un lieu attirant pour les citoyens ainsi que les touristes.

PARC FORAND
201 NARROWS
LAVAGE & DESCENTE

Lundi-Jeudi	6:00 à 11:00
Vendredi-Dimanche	6:00 à 16:00

QUAI GEORGEVILLE
CARRÉ COPP
DESCENTE SEULEMENT

Lundi-Jeudi	8:00 à 12:00
Vendredi-Dimanche	6:00 à 15:00

* Heures d'ouverture seront prolongées pendant la période estival.

Limite de vitesse entre Georgeville & Magog
Nouvelle signalisation sur la route 247.
La limite
passera de 90 km/h à 80km/h.
Réduisez votre vitesse.

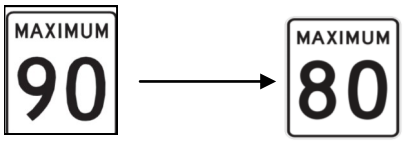

Installations sur les lacs

Avant d'effectuer l'installation de bouées, ancrage pour amarrage ou bien plate-forme sur pilotis, vous devez avoir obtenu un permis du Centre d'expertise hydrique. Le propriétaire riverain qui désire obtenir un bail doit adresser une demande de location par écrit au :
Centre d'expertise hydrique du Québec
Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État
675, boul. René-Lévesque Est, Aile Louis-Alexandre-Taschereau, 4e étage, boîte 16
Québec (Québec) G1R 5V7
et préciser l'objet de sa demande, de même que les fins poursuivies par l'occupation ou la construction érigée sur le domaine hydrique de l'État.
Pour de plus amples informations visitez le http://www.cehq.gouv.qc.ca/domaine-hydrique/gestion

Pour toutes urgences faites le 911
Le numéro auquel votre système d'alarme doit être relié le :
418-839-1457

REFONTE DES RÈGLEMENTS EN URBANISME

Nous sommes présentement entrain de modifier nos règlements d'urbanismes pour changer certaines zones afin de contribuer à l'essor et la vie économique du Canton. Nous avons ciblés des citoyens pour participer à ces modifications et pour obtenir leur point de vue. Nous espérons que ceci amènera un nouveau souffle dans notre magnifique municipalité.

Vous désirez du remplissage sur votre propriété
Le tout est gratuit mais vous avez besoin d'un certificat d'autorisation émis par la municipalité au coût de 15$. Laisser votre nom, adresse et numéro de téléphone au (819) 876-2849 poste 225 ou par courriel à : voirie@cantonstanstead.ca

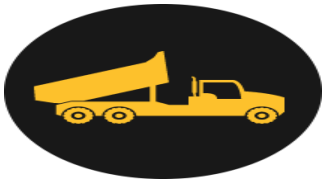

Offre d'emploi Sauveteur au Quai de Georgeville

Fonctions
Le surveillant sauveteur a comme principales fonctions de surveiller les baigneurs et les environs à la plage attenante au quai de Georgeville, lac Memphrémagog, afin que l'environnement de la plage soit sécuritaire, ainsi que de fournir les premiers soins en cas de besoin.

Conditions
Posséder ou avoir obtenu au 20 juin 2015 le certificat de sauveteur national, niveau plage;
Avoir 17 ans et plus ;
Être disponible à travailler tous les jours, selon la température;
Être bilingue un atout.

Conditions salariales
Le poste est rémunéré selon la politique en vigueur (13.74$/h ou plus selon expérience);
Les heures d'ouverture de la plage sont de 11h30 à 18h, tous les jours, selon la température.

Acheminer votre curriculum vitae soit par courriel, par la poste ou par télécopieur au plus tard **le 8 juin 2015,**
aux coordonnées suivantes:
Mme Monique Pépin,
directrice générale par intérim
778, chemin Sheldon
Canton de Stanstead J1X 3W4
direction@cantonstanstead.ca
Télécopie : (819) 876-7007

Santé de la baie de Fitch
Du diagnostic aux solutions

MEMPHRÉMAGOG CONSERVATION INC.

Au cours des derniers mois, MCI (Memphrémagog Conservation) a approché la municipalité et notre voisine, Ogden ainsi que la MRC Memphrémagog pour une collaboration à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la conservation de la biodiversité des écosystèmes de la baie.

Il a été démontré que la qualité de l'eau de la baie et de ses tributaires est préoccupante, c'est un des secteurs du lac où les indicateurs sont les plus alarmants. Dans un premier temps nous dresserons un portrait de la situation et dès cette année nous poserons . des actions concrètes pour corriger certaines problématiques. La municipalité entend donc agir pour l'amélioration de la qualité de l'eau en s'assurant da la conformité des installations septiques et au respect des règlements municipaux en lien avec les bandes de protection riveraine.

La municipalité a également donné un mandat à une firme spécialisée pour cartographier les milieux humides pour l'ensemble de notre territoire et ce, pour pouvoir être en mesure de mieux les préserver. MCI pour sa part, se chargera de dresser un portrait des milieux fragiles, tels les pentes fortes, des sols minces, etc.

Ce ne sont que quelques exemples de ce que nous entendons faire, ensemble, pour améliorer la qualité de l'eau dans ce secteur pour contribuer à la qualité de vie des résidents.

Camp de jour à Georgeville

Venez faire partie du programme de loisirs Georgeville en 2015!
(Camp de jour pour les 4 à13 ans)
Nous nous réjouissons de l'été fantastique à venir !
Canoë-kayak, football,
tennis, art & artisanat,
natation, exposition d'art, et beaucoup plus!
Nous avons réduis nos prix!
Nous avons une nouvelle équipe de
conseillers formidables!
Venez passer l'été DEHORS avec nous!
pour info: www.georgevillerec.com

*** La municipalité contribuera à 50 % des coûts reliés à l'inscription des enfants/jeunes aux activités locales, que ce soient camps de jours ou autres activités sportives et culturelles. Le maximum remboursable est de 200 $ par enfant résident dans la municipalité par année du premier janvier au 31 décembre. Applicable également aux frais de bibliothèque.

CENTRE DE SANTÉ DE LA VALLÉE MASSAWIPPI
MASSAWIPPI VALLEY HEALTH CENTRE

Le centre de santé de la Vallée Massawippi a ouvert ses portes lundi, 13 avril 2015. Vous pourrez aider à faire de ce projet de communauté un succès en vous inscrivant en tant que membre de la Coopérative de CSVM. Il y a des avantages à être membre. Pour plus d'informations vous pouvez vous rendre à **1084 rue Main à Ayer's Cliff.** Des bénévoles seront là pour répondre à vos questions et vous aider à remplir le formulaire pour devenir membre.

Si vous êtes déjà membre, s'il vous plaît rappeler aux membres de votre famille, vos amis et vos voisins que le CSVM aura ces sessions d'informations. Pour plus d'informations, consultez notre site Web : www.csvm.ca

NOUVEAUTÉ POUR L'ÉTÉ 2015
BAR LAITIER
Crème glacée, yogourt-sglacé, sorbet, slush & smoothies

Ouverture Vendredi
1er mai 2015
Vendredi : 17h à 21h
Samedi : 11h à 21h
Dimanche : 11h à 16h
(Horaire jusqu'au 7 juin)
*possibilité d'ouvrir pour groupe de 15 personnes et plus
À partir de Jeudi 11 juin,
ouvert 7 jours sur 7, de 11h à 22h
Nouveau menu :lunch et souper
www.aubergemcgowan.com
(819) 843– 2126

CAFÉ TRITICEUS

Déjeuners et lunchs
servis de 7h à 14h.
Repas prêts à apporter
Du Mercredi au Dimanche
17 Magoon Point
(819) 847-2110

QUINCAILLERIE FITCH BAY
Matériaux de construction, pièces de motoneiges, moto marines, bateaux, ferronnerie , aiguisage d'outils
La famille Frenière est là pour vous accueillir du
Lundi au Samedi
de 8h30 à 17h00
et à partir du mois de mai le dimanche de 9h à midi
856, chemin Sheldon
(819) 876-7235

Inverugie Golf Club Inc.
211 chemin McGowan , Georgeville (819) 843-7758

	9 Trous/ par pers.	18 Trous/ par pers. (2 x 9 trous)
En semaine	15.66$	24.35$
En semaine après 16h	13.05$	21.74$
Weekends et les vacances	17.40$	26.10$
Weekends et les vacances après 16h	15.66$	24.35$
Tarif enfant (6 à 14 ans) accompagné d'un adulte	8.70$	13.05$
Chariot motorisé	13.05$	21.74$
Charriot (Pull cart)	2.61$	
Location de bâtons	4.35$	
Livret de 10 parties	130.46$	

Rafraîchissement sur certains règlements

Règlement no.330-2011 abri temporaire pour véhicule

Article 7.11 Entre le 1er novembre d'une année et le 15 avril de l'année suivante, il est permis d'installer dans la voie d'accès au stationnement un maximum de deux abris temporaires conduisant ou servant au remisage de véhicule. Hors de cette période, l'abri temporaire doit être enlevé.

Travaux et toutes autres activités susceptibles de troubler la paix par le bruit

Article 6. Constitue une nuisance et est prohibé le fait de causer du bruit en exécutant, entre 21 h et 7 h, des travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule, d'utiliser une tondeuse, une scie à chaîne, ou tout autre instrument de jardinage motorisé, sauf s'il s'agit de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux ou des personnes.